

Plus de 60 ans se sont écoulés depuis la création des compagnies républicaines de sécurité le 8 décembre 1944 sous le gouvernement provisoire de la République française présidé par le Général de Gaulle. Servant sur tout le territoire, ces policiers font évidemment partie intégrante du "service public police", et, chacun le sait, ont une fonction clé dans le respect et le maintien de l'ordre public. Dans bien des quartiers, dans des moments de crise ou de déstabilisation, l'appel à leur intervention est souvent déterminant pour la préservation et la sécurisation des biens et des personnes. C'est dire que face à des tensions qui exigent une intervention rapide, la réactivité de ces forces de l'ordre est essentielle, comme est fondamentale leur disponibilité et donc leur proximité. Ainsi la zone de défense Nord compte cinq compagnies de service général (CRS n° 11 et n° 12 Lambersart, CRS n° 15 Béthune, CRS n° 16 Saint-Omer, CRS n° 21 Saint-Quentin), une compagnie autoroutière à Lezennes et son détachement de Saint-Omer, une unité motorisée zonale à Lambersart et un détachement à Saint-Quentin ainsi que la direction zonale des CRS Nord basée à Lambersart. Or, les élus locaux sont inquiets. Dans le contexte national des annonces de suppression des emplois publics, de réduction des dépenses publiques et de révision générale des politiques publiques, des rumeurs alarmistes circulent. Elles évoquent ainsi la suppression de compagnies républicaines de sécurité et la réduction de leurs effectifs de plus de 5 000 fonctionnaires. Déjà la métropole lilloise, et spécifiquement l'agglomération roubaisienne, est en déficit flagrant de policiers sur le terrain (les comparaisons avec le nombre de policiers par habitant avec d'autres pôles géographiques tels que Lyon, Nice ou Marseille sont à cet égard consternantes). Le recours à des interventions ponctuelles des compagnies républicaines de sécurité pour des présences de nuit, voire de jour, dans certains quartiers, est dans ces conditions un soutien appréciable et un appui ainsi devenu indispensable. Le redéploiement territorial des compagnies républicaines de sécurité, leur éloignement de la métropole, ou la réduction de leurs moyens d'intervention, constituerait un inacceptable affaiblissement non seulement de la fonction de sécurité sur le territoire, mais une nouvelle détérioration de ce service public qui est d'ores et déjà insuffisamment assuré sur place. Loin de réduire les moyens, la priorité doit être de consolider l'implantation régionale des compagnies. Il demande au Gouvernement de le rassurer, si possible, et de lui préciser comment il envisage la présence régionale à venir des compagnies républicaines de sécurité.